

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20190516-2019-048DC-DE
Date de télétransmission : 24/05/2019
Date de réception préfecture : 24/05/2019



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 MAI 2019

Délibération n° 2019/048 DC

Un extrait de la présente délibération a été affiché au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

Le 20 mai 2019

Effectif statutaire :	93
Membres en exercice :	93
Quorum :	47
Présents :	64
Excusés :	13
dont représentés :	12
Absents :	16
Nombre de votants :	76

Secrétaires de séance :

Madame Françoise DAMAS ,
conseillère de la commune de SAUMUR

Monsieur Eric MOUSSERION, conseiller
de la commune d'ANTOIGNE

Le jeudi seize mai deux mille dix neuf à dix sept heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis dans l'Amphithéâtre Guiliani du siège de la Communauté d'Agglomération sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, président, le trois mai deux mille dix neuf.

Tableau d'ordre après installation et élection :

Président : MARCHAND Jean-Michel

Vice-présidents :

DEVAUX Isabelle, PATTEE Michel, FLEUTRY Lionel, HARRAULT Jérôme, FROGER Armel, FULNEAU Jean-Yves, GOULET Jackie, RUAULT Christian, MICHEAUD Anatole, MOUSSERION Eric, BERTIN Guy, MIRANDE Rodolphe, SARAMITO Sophie, BEILLARD Sylvie, TUBIANA Sophie

Conseillers :

DURAND Marie-Luce, ROUSSEAU Didier, SEYEUX Marie, BOUCHER Yves, NIORT André, LE NEILLON Marie-France, DELAUNAY Laurence, AUVINET Françoise, ANTOINE Jean-Pierre, TAILLECOURS Isabelle, TOURON Eric, CHARTIER Claudia, POIRON Jean-Marie, MORON Nathalie, ANGER Fabrice, LEFORT Alain, CHEPTOU Bruno, LEGUAY Danielle, VERITE Patrice, LAMY Benoît, PASSEDROIT Alain, SIRE Michel, GOUZIL Gilles, STEPHAN Florian, CANTIN Jeannick, MOUCHARD Patrice, SAULEAU Denis, GUILLAUME Didier, MORTIER Frédéric, BOUCHENOIRE Jacky, PEHU Nicole, JOBARD Alain, BONNIN Marc, ADAM Danièle, PERSIN Gérard, MIGNOT Eric, LEFIEVRE Eric, SIBILEAU Dominique, L'HERROUX Lydia, TAILLEE Gabriel, NIVELLE Laurent, ANGUENOT Sophie, LELIEVRE Astrid, NERON Noël, LE COZ Géraldine, LOYEAU Jack; GUILLON Béatrice, CARDET Christophe, NERON Marc-Antoine, LHEMANNE Jean-Luc, HENRY Véronique, PROD'HOMME Bruno, TAUGOURDEAU Sylvie, RABAULT Caroline, APCHIN Michel, DAMAS Françoise, JAMIN Charles-Henri, DUFOUR Fabrice, de LUZE Diane, BOISSONNOT Alain, SILVESTRE DE SACY Françoise, BOUTIN Bernard, OGEREAU Nicolas, CONDEMINE Patrick, TALLUUAU Gilles, SUPIOT Jean-Marcel, TARDIVEL Jacqueline, PIERRE Grégory, BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, Patrick ALOPE, Renaud HOUTIN, Pierre-Yves DELAMARRE, Gilles BARDIN, Sylviane LE COQ, Patrice PEGE ;

Suppléants :

CHEYNOUX Frédéric, FOURRIER Christophe, BOIREAU Christophe, LEVEQUE Béatrice, SAUSSEREAU André, BEAUMONT Robert, GOIZET Jean-Luc, COURRIER Bernard, FOUCHARD Marie-Claude, CHAMBRY Sonia, MAINDRON Manuella, CATIN Régine, FRESNEAU Roger, JUIN Gilles, ISABELLON Isabelle, DAVASE Alain, BOISSEAU Jacques, BRANCHEREAU Serge, CANTIN Stéphane, DELAUNAY Willy, CHEVROLLIER Didier, BOURIGAULT Pierre, BOUSSAULT Philippe, JAUDOUIN Michel, FOUQUET Martine, TELLIER Marie-Thérèse, BONNEAU Isabelle, BRELIERE Marinette, BELLANGER Sylvie, EPIN Annie, POTIER Françoise, MOREAU Etienne, BOSSIS Eric, PELLETIER Christiane, Monique CHARBONNEAU

État des présents : Le Président, 13 vice-présidents, 60 conseillers = 64 membres présents

Excusés par ordre d'enregistrement des pouvoirs :

Jean-Luc LHEMANNE a donné pouvoir à Jackie GOULET, Marc BONNIN a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY, Géraldine LE COZ a donné pouvoir à Christophe CARDET, Claudia CHARTIER a donné pouvoir à Jean-Marie POIRON, Alain LEFORT a donné pouvoir à Nathalie MORON, Sophie TUBIANA a donné pouvoir à Jean-Michel MARCHAND, Patrice VERITE a donné pouvoir à Armel FROGER, Charles-Henri JAMIN a donné pouvoir à Michel APCHIN, Astrid LELIEVRE a donné pouvoir à Marcus NERON, Bruno PRODHOMME a donné pouvoir à Béatrice GUILLON, Frédéric MORTIER a donné pouvoir à Nicole PEHU, Sophie SARAMITO a donné pouvoir à Guy BERTIN,

Gilles TALLUUAU est remplacé par sa suppléante Sylvie BELLANGER, Isabelle TAILLECOURS est remplacée par sa suppléante Marie-Claude FOUCHARD, Gérard PERSIN est remplacé par son suppléant Serge BRANCHEREAU

Excusé : Alain JOBARD

Absents : Danièle ADAM, Fabrice ANGER, Sophie ANGUENOT, Gilles BARDIN, Jeannick CANTIN, Fabrice DUFOUR, Gilles GOUZIL, Renaud HOUTIN, Benoît LAMY, Danièle LEGUAY, Marie-France LE NEILLON, Grégory PIERRE, Yann PILVEN LE SEVELLEC, Michel SIRE, Florian STEPHAN, Sylvie TAUGOURDEAU

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATIONAL – PLAN DE PAYSAGES

L'État et l'ADEME proposent d'accompagner les collectivités par l'appel à projet national « Plan de Paysages ».

Le paysage est un capital qui résulte de la façon dont les communautés humaines, en conjuguant leurs forces, ont constamment recherché à s'adapter à leur environnement pour vivre et se développer. Un plan de paysage a pour ambition de s'inscrire dans la continuité de cette dynamique pour répondre aux défis des transitions par des aménagements à l'appui d'une stratégie locale. Les usagers sont particulièrement associés pour co-construire les objectifs de qualité paysagère et identifier les actions adéquates.

L'appel à projet permet une aide à l'ingénierie de 30 000 €, l'entrée dans le réseau des acteurs du Paysage au niveau national, et un accompagnement technique de la DREAL et de l'ADEME. La réponse à l'appel à projet sera

connue en novembre 2019. L'action ne pourra donc débiter qu'à l'issue des élections 2020 pour des premiers résultats en 2021, et un prolongement opérationnel d'une durée variable selon les actions – de 1 à 5 ans.

Le Bureau du 14 mars 2019 a proposé que l'Agglomération prépare sa candidature à cet appel à projet, en concentrant sa réflexion sur le périmètre du lit de la Loire – soit 10 communes : Gennes-val-de-Loire, St-Clément-des-Levées, Saumur, Villebernier, Souzay-Champigny, Parnay, Turquant, Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Fontevraud-l'abbaye.

Les 10 communes, les commissions « aménagement », « environnement », « énergies » et leurs services, les partenaires – DDT, région, Département, Mission Val de Loire, PNR Loire Anjou Touraine, SPL - ont été associés afin de s'appuyer sur ce qui a été ou est engagé, et de faire converger les attentes.

Les grandes attentes et ambitions ont déjà été écrites dans l'orientation 1.4 « Val de Loire patrimoine mondial » du SCoT approuvé en 2017. Malgré cette stratégie commune, le passage à l'action se heurte à la multitude des prescripteurs et des acteurs ; la somme des pratiques et des réglementations ne fait pas le projet. Les programmes sont nombreux sur le site, mais complexes à aboutir – en acceptation, en technicité et en financements.

L'objet de ce Plan sera de cumuler les acquis et actions en cours, au bénéfice d'une lecture transversale du site ; il ne refait pas mais donne un sens commun, lisible à l'échelon national, accompagné par la DREAL et l'ADEME, travaillé avec les usagers et acteurs de la Loire. Tous partagent les attendus :

- Le défi est de permettre à tous les habitants de vivre pleinement la Loire ;
- La réalisation doit aboutir à un cadre de vie magnifié et investi dans sa continuité, et ce, par des aménagements en intelligence avec le milieu fragile et en intégrant les nouvelles pratiques liées aux adaptations énergétiques et climatiques.

L'objectif est donc opérationnel :

- Répondre aux attentes des usagers par des actions immédiates qui donnent à voir et à comprendre le « Paysage-Loire » ;
- Envisager des aménagements de moyen et long terme, au service de la qualité des lieux et de leur attrait ;
- Identifier les thèmes d'une culture de Loire partagée – outils et pratiques –.

De plus, le « plan de paysages » permet l'accompagnement technique et l'entrée dans un réseau d'échanges et d'expériences, qui pourra faciliter les réalisations. Le pilotage est assuré par l'Agglomération, au titre des programmes transversaux.

Deux notes de coopérations, l'une avec les 10 communes de Loire, l'autre avec la mission Val de Loire, la SPL tourisme et le PNR Loire Anjou Touraine, concrétisent l'intention commune et l'assurance d'une gouvernance constructive. Les partenariats existants pour l'élaboration du Plan agricole et du Plan climat air énergie territorial, pour la candidature au label Pays Art-et-Histoire, pour la mise en œuvre de la GEMAPI, ainsi que les gouvernances en place, seront aussi mis à profit.

Le travail est engagé dès 2019, sans attendre l'issue de la candidature, compte tenu de l'intérêt pour les partenaires, l'Agglomération et les communes :

- réaliser l'état des lieux des paysages et de leur dynamique à l'appui de la somme des études et documents existants ;
- s'appuyer sur un réseau d'échanges et d'expériences, réunissant partenaires et collectivités, comité de pilotage de cette action.

En 2020, sous réserve de l'accompagnement de l'appel à projet, sera lancé le Plan de Paysage partagé. Pour cette étape, à l'issue de la candidature, les conditions de mise en œuvre seront plus spécifiquement débattues. Les compétences des partenaires seront mises à profit ainsi que le réseau d'échanges des Plans de Paysage. Des conventions partenariales pourront être conclues. Les résultats seront :

- Les objectifs de qualité paysagère : mise en débat avec les usagers et acteurs de l'état de lieux des paysages et de leur dynamique, questionnement sur les sujets de la protection des milieux naturels et de la transition climatique. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour accompagner l'association des usagers ;
- le programme d'actions adéquates - incluant des opérations immédiates, des projets plus long terme, et des fiches-outils. Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étape réalisation sera nécessaire.

A son terme, la réalisation du programme incombera à chacun des partenaires compétents. Les différents fonds d'investissement sectoriels ou reliés aux politiques contractuelles seront mobilisés (sous réserve des conditions des programmes après 2020 non connues à ce jour). La gouvernance du Plan sera poursuivie pendant cette étape de réalisation, afin d'assurer la transversalité des approches au bénéfice du Paysage-Loire, et de continuer à bénéficier du réseau national « plan de paysages », et de l'accompagnement de l'Etat.

Le dossier de candidature détaille les étapes, le plan de financement et la gouvernance du projet, piloté par l'Agglomération, au côté des 10 communes, des partenaires – experts, acteurs, et financeurs – selon une méthode déjà éprouvée dans les programmes de renouvellement urbain.

Le conseil est invité à délibérer.

Aussi,

Vu l'appel à projet national « Plan de Paysages »,

Vu la délibération n°2018-002DC du Conseil Communautaire du 25 janvier 2018 adoptant le projet de territoire 2028 et notamment l'orientation 3 « *Un développement soutenable pour un environnement préservé* »,

Considérant le travail partenarial aboutissant au dossier de candidature « Paysages-Loire »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'ENGAGER la candidature à l'appel à projet « Plan de Paysages » ;
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette candidature et la convention financière Plan de Paysage qui s'en suivra, et à engager toutes mesures relatives à sa mise en œuvre ;
- de CONSTITUER un réseau d'échanges et d'expériences, pour animer et suivre ce programme et toutes étapes nécessaires à sa mise en œuvre, dont le pilotage est assuré par le Président ou son représentant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Date de transmission en sous-préfecture :

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Date de réception en sous-préfecture



Insertion au RAA du 2ème trimestre 2019

Jean-Michel MARCHAND

Matière de l'acte	8 – Domaine et compétence par thèmes	8.4 – aménagement du territoire
-------------------	--------------------------------------	---------------------------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « Sauf en matière de travaux publics, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée »